

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Franco-Suisse

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS :

France. — Un an 4 fr.
Autres pays. — Un an 5 fr.

Rédacteur

Arthur DANREZ

TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

Avant le Congrès de la Bijouterie

Pourquoi fusionner avec les Métaux ?

Bientôt se tiendra à Marseille le Congrès de la Fédération Nationale de la Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie et des professions s'y rattachant.

Ce Congrès semble être fixé définitivement aux 8 et 9 août. Or, le Congrès International des organisations diamantaires devant se tenir à Londres le 2 août, il est très probable que certains des délégués diamantaires — qui ne peuvent s'abstenir d'assister à ce dernier Congrès d'une durée de huit jours — se trouveront dans l'impossibilité de remplir à Marseille le mandat découlant de certaines propositions importantes inscrites à l'ordre du jour des assises de la Bijouterie, sur la demande même de leurs organisations locales.

Devant cette alternative, il me semble nécessaire d'écrire un article définissant nettement la pensée qui a présidé à la demande de discussion de ces propositions.

Si cet article a le bonheur de paraître avant le Congrès de Marseille, les divers syndicats et leurs délégués seront en partie fixés sur les dites propositions.

De suite, je dis que toute la partie de l'ordre du jour, ayant trait à la situation et à la réorganisation de la Fédération, est liée aux décisions qui pourront être prises sur le paragraphe e) de la deuxième question de l'ordre du jour du Congrès.

Ce paragraphe est le suivant :

« Fusion avec la Fédération des Métaux. »

On comprendra de suite l'intérêt de ce paragraphe dans le débat sur la vie de la Fédération de la Bijouterie.

Cette proposition est faite par la « Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de la région de Saint-Claude » — une des plus fortes organisations de la Fédération —, par le « Syndicat des Ouvriers Lapidaires en Pierres fausses de Saint-Claude » et par certains autres syndicats diamantaires de l'Ain.

Pourquoi demande-t-on la fusion avec les Métaux ?

Il s'agit de répondre sans détours.

S'agit-il de questions de personnes ou de questions de tendances ?

Pas le moins du monde.

Il s'agit de la vie fédérative même des organisations appartenant à notre Fédération Nationale.

D'abord pourquoi sommes-nous fédérés nationalement ?

Il est bon de le préciser.

Nous sommes fédérés nationalement en vertu même du principe qui nous a organisés localement.

Le Syndicat est la cellule qui se trouve à la base de la défense des intérêts profession-

nels et corporatifs des travailleurs. Mais de même que le producteur isolé est sans défense en face de qui l'emploie et l'exploite, de même un syndicat isolé est bien faible en face de la coalition des intérêts des capitalistes exploitant une même branche d'industrie. Et de même une Fédération de syndicats professionnels serait bien faible en face de l'enchaînement des faits capitalistes de l'économie politique nationale et aussi internationale.

Le bonheur du travailleur, le bonheur matériel s'entend, ne dépend pas uniquement du salaire rémunérant son travail.

Ce bonheur matériel dépend aussi des conditions d'asservissement, d'hygiène, de sécurité dans lesquelles il est obligé de produire.

Ce bonheur matériel dépend encore des conditions du coût de la vie, qui ne donnent au salaire qu'une valeur tout à fait relative, quelle que soit la somme représentée par le dit salaire.

Or donc, même en se plaçant au point de vue strictement matériel, le salarié est obligé de revendiquer une rétribution toujours de plus en plus équitable de son travail, des réformes sociales améliorant ses conditions de travail, et il se doit d'étudier les problèmes économiques qui déterminent les lois de la production et de l'échange, pour en rechercher les solutions les plus favorables à l'amélioration de sa situation, voire même à son emancipation intégrale.

Et alors, après s'être syndiqué localement et professionnellement, il a intérêt à réclamer l'adhésion de son syndicat local à une Fédération Nationale comprenant l'ensemble des syndicats locaux de la même industrie.

Il demandera aussi l'adhésion de son organisation locale à une Fédération intercorporative locale d'abord puis départementale.

Dans la première Fédération Nationale il trouvera les intérêts professionnels similaires des autres syndicats locaux de sa corporation et de son industrie.

Dans la deuxième ou plutôt dans les deux autres Fédérations intercorporatives (Bourse du Travail et Union Départementale), il rencontrera les intérêts sociaux identiques de tous les autres travailleurs opprimés par les mêmes lois économiques d'ordre capitaliste.

L'adhésion du travailleur syndiqué à ces deux organismes d'association qui forment la Confédération Générale du Travail, permet au producteur de se défendre sur tous les terrains qui touchent à la garantie ou à l'amélioration de son bien-être matériel.

Je dirai plus : Par l'organisation ainsi comprise, le travailleur ne fait pas que travailler pour s'assurer matériellement mais, par la pratique de la discussion et par l'étude, il acquiert une conception plus nette et plus affinée de sa personnalité humaine.

Voici donc pourquoi nous sommes fédérés.

Mais pour que le but recherché en se fédérant soit atteint, il reste à faire fonctionner la Fédération dans les meilleures conditions possibles.

Pour attacher le syndiqué à sa Fédération, il faut que cette Fédération ait une vie normale et soit apte à remplir la fonction qui lui est assignée.

Quelle est la fonction à remplir par la Fédération Nationale ?

Voici comment la comprennent les organisations demandant la fusion de la Bijouterie dans la Fédération Nationale des Métaux :

1^e « Tâche de propagande à remplir pour maintenir les organisations adhérentes, les renforcer en nombre et en valeur syndicale ; créer de nouvelles organisations là où les travailleurs sont encore isolés et à la merci des employeurs.

« Cette propagande doit être faite par les tournées de conférences des propagandistes de la Fédération.

« Cette propagande doit être faite par le Bulletin Mensuel de la Fédération à faire paraître régulièrement.

« 2^e Tâche de solidarité envers celles des organisations adhérentes qui ont un conflit à soutenir. »

Pour remplir cette double tâche, il est nécessaire que la Fédération Nationale dispose non seulement de militants mais aussi d'un budget sérieux et alimenté régulièrement.

Dans notre Confédération Générale, il est comme cela quelques puissantes Fédérations remplissant bien la fonction qui leur est assignée. Par contre il en est d'autres qui, par le nombre trop infime de leurs membres et par la faiblesse de leur budget, se trouvent dans l'impossibilité matérielle de remplir cette fonction et, disons-le, sont parfois une charge inutile pour les organisations locales.

Franchement, notre Fédération de la Bijouterie remplit-elle et peut-elle remplir efficacement son rôle ?

Je réponds avec infiniment de regret : Non.

Avant la guerre, notre Fédération remplissait une partie de sa fonction.

Un secrétaire permanent visitait les centres de temps en temps. Cette tâche lui était facilitée par les délégations obtenues de la C. G. T., délégations qui permettaient à notre propagandiste de profiter d'une de ces délégations pour parcourir certaines régions sans trop de frais pour la Fédération Nationale.

Par contre, le Bulletin mensuel ou dit mensuel était loin de donner satisfaction. Sa publication irrégulière mécontentait tous les camarades, sans tenir compte du peu de satisfaction de ceux qui y envoyant régulièrement de la copie voyait cette dernière paraître à un moment où elle ne correspondait plus avec les faits d'actualité.

Des secours étaient envoyés aux organisations en grève... dans la mesure des possibilités budgétaires, c'est entendu..., mais dans une proportion si faible que, vraiment, une organisation ne pouvait pas sentir le geste autrement que comme un acte de principe pur, un acte de solidarité inopérant.

Ne parlons pas de la période de guerre. Des organisations plus fortes ont été désor-

ganisées ... et il ne pouvait être rien fait de plus.

Mais depuis la guerre ?

Depuis le printemps 1919, la Fédération aurait pu retrouver sa vie d'avant-guerre. Non ! le Comité Fédéral n'a pu rien faire !

Et pourtant, à plusieurs reprises, les organisations ont été avisées que la Fédération reprenait vie et que le Bulletin allait réparaître !

Loin de moi la pensée de faire grief à qui que ce soit de ce marasme. Je suis trop souvent moi-même aux prises avec les difficultés pour incriminer des camarades ayant d'autres occupations et par conséquent placés dans l'impossibilité de faire mieux.

Je n'oublie pas que notre Fédération n'a ni secrétaire, ni trésorier permanent.

Je n'oublie pas non plus que notre camarade Lefèvre a été alité très longtemps et à deux doigts de la mort.

Je sais tout cela et les organisations qui demandent la fusion avec les Métaux le savent aussi.

Mais malgré cela nous ne pouvons pas ne point regretter le non fonctionnement de notre Fédération encore à l'heure présente.

Est-il possible de la réorganiser ?

Sans doute. Mais jamais elle ne donnera ce que nous en attendons.

Oui, je sais, des promesses, il y en aura. Mais si je m'en rapporte au passé, la Fédération court le risque d'être surtout riche de promesses sans permettre aux organisations locales l'enregistrement de réalisations positives.

Le Bulletin ?

Combien de fois a-t-on annoncé sa réapparition régulière ?

En septembre le Comité Fédéral décide sa réapparition.

A nouveau en Octobre le Comité Fédéral décide de le faire réparaître. De la copie est demandée à quelques camarades. Pour ma part, je me conforme aux décisions du Comité. Tous les camarades sont heureux d'apprendre la prochaine arrivée du Bulletin qui apporte à ceux qui sont à l'atelier les nouvelles de leurs organisations et de leur métier.

Mais rien ne paraît.

Cependant, aux réclamations, le Bureau Fédéral répond que le Comité a fait le nécessaire : la Fédération va fonctionner.

En effet, une circulaire de décembre 1919 expose la situation de la Fédération. Des ressources sont nécessaires. Le Comité Fédéral réclame l'avis des organisations sur une augmentation de la cotisation. Et il annonce encore et toujours que le Bulletin va réparaître. Des camarades sont chargés du journal. Le premier numéro est à l'imprimerie, il doit sortir le même mois.

Mais le Bulletin de décembre paraît seulement en février 1920, avec de la copie envoyée en octobre 1919.

Je ne sais quel intérêt représentait ce Bulletin pour l'ensemble des organisations fédérales, mais j'ai la certitude qu'il n'en représentait aucun pour les diamantaires.

Entre temps l'*Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires* avait décidé la publication d'un Bulletin Mensuel qui n'aurait jamais vu le jour si le Bulletin de la Fédération de la Bijouterie n'avait pas fait montrer de possibilités d'existence plus que problématiques.

Certes des explications seront apportées. On dira que le manque de fonds, la disette de papier, etc... etc... sont des raisons dont il faut tenir compte.

Oui, je sais, la crise du papier ? Je l'ai connu : elle n'était pas insoluble puisque d'autres l'ont résolue.

La cotisation de la Fédération est restée au taux d'avant-guerre ?

C'est regrettable. Il eut pu en être autrement. La question posée aux organisations eut pu être tranchée par référendum sans

attendre le Congrès. Peut-être le Comité Fédéral n'aurait pas obtenu tout ce qu'il désirait, mais il aurait obtenu une augmentation qui, appliquée immédiatement, eut amélioré la situation budgétaire.

C'est tout cela, ce manque de possibilités administratives, ce manque de moyens financiers, le petit nombre des syndicats et des adhérents de notre Fédération de la Bijouterie, les difficultés du présent, le peu de réalisations utiles et possibles dans l'avenir, qui ont déterminé certains militants et certaines organisations à demander la fusion avec une grande Fédération.

Cette fusion est-elle possible ?

Oui !

Je sais que certains en sont adversaires parce que, disent-ils, la Bijouterie n'a rien de commun avec les Métaux... ou plutôt avec les métallurgistes.

Ca, c'est l'argument des simples ou des aristocrates... de ceux qui ne voudraient pas se commettre dans la même organisation qu'un professionnel d'un autre métier.

Il ne porte pas.

D'autres et avec plus de raisons voudraient conserver à notre Fédération un caractère spécial, une autonomie relative. L'adhésion aux Métaux, pour eux, risque de nous soumettre à la discipline collective d'une organisation pour des fins qui ne revêtiraient pas dans nos industries particulières le même caractère d'opportunité.

Je réponds ceci :

Dans la plupart des nations où le mouvement syndical est puissant et bien organisé, Bijoutiers, Diamantaires, Lapidaire, Horlogers, appartiennent nationalement à la Fédération des Métaux. Et ils ne songent pas à s'en plaindre.

En Suisse et en Allemagne, en particulier, il en est ainsi.

Et puis, au point de vue international, notre Fédération Française de la Bijouterie appartient à la Fédération internationale de la Métallurgie.

Pourquoi ce qui est bien au point de vue international serait-il mal au point de vue national ?

Dans une Fédération Nationale, la propagande peut être spécialisée par un choix de propagandistes qualifiés. Ceci est une question d'administration intérieure.

Avons-nous quelque chose à perdre à la fusion avec les Métaux ?

La situation de notre Fédération ne permet pas de le soutenir.

Avons-nous quelque chose à y gagner ?

C'est indéniable.

Nous sommes 4.500 syndiqués à la Bijouterie. Même avec une cotisation élevée et une administration sérieuse et dévouée, nous demeurons une Fédération impuissante à apporter à nos organisations une aide financière sérieuse.

La Fédération des Métaux, au contraire, peut nous donner, dans les conflits, cette aide financière si importante pour toutes les organisations.

L'appui moral de cette Fédération est aussi immense. Ses propagandistes s'ajouteront à ceux que nous avons le bonheur de posséder au sein de nos organisations locales.

La Fédération des Métaux compte 480 syndicats et 300.000 adhérents.

La cotisation fédérale est de 1 franc par mois, mais les avantages matériels sont les suivants :

1^o Caisse de Grève. — Après 6 mois d'adhésion un syndicat a droit, en cas de conflit, à une indemnité de 2 fr. 50 par jour et par gréviste... et ceci quelle que soit la durée de la grève.

Quelle est la Fédération qui peut assurer un tel secours à ses organisations ?

2^o Sou du Soldat. — Chaque jeune syndiqué qui part au régiment est assuré de recevoir de son organisation locale qui est

remboursée par la Fédération une somme de 12 francs par trimestre.

3^o Caisse de Solidarité. — La Fédération accorde à tous les militants jetés sur le pavé par suite de leur activité, victimes de grève, camarades qui sacrifient tous leurs intérêts, toute leur sécurité, toute la quiétude des leurs à l'organisation ouvrière etc..., un secours immédiat, variant suivant les circonstances, mais prouvant à tous ces camarades épuisés qu'ils ont acquis des droits par leur dévouement et leur sacrifice.

4^o Viaticum. — Aux syndiqués sans travail et qui se déplacent, un secours remboursé par la Fédération est délivré par les syndicats locaux. Cependant ce secours ne peut pas dépasser la somme de 100 francs pour le même fédéré dans l'année.

Il existe aussi, à la Fédération des Métaux, une caisse de chômage facultative pour les Syndicats adhérents.

Un Bulletin corporatif du plus haut intérêt est distribué à tous les syndiqués.

Mes camarades de la Fédération de la Bijouterie comprendront-ils les raisons militantes en faveur de la proposition de fusion avec les Métaux ? Je l'espère. Dans ce cas, les délégués au Congrès de Marseille devront demander à ce que cette proposition soit discutée immédiatement après le rapport moral et financier.

Si elle est acceptée, la discussion sur la réorganisation de la Fédération suivra un tout autre cours.

D'aucuns diront que la fusion votée reste subordonnée à l'acceptation de la Fédération des Métaux. Sur cette question, je crois que nous pouvons être tranquilles. La Fédération des Métaux a conscience des nécessités et des obligations de la vie syndicale. Ses représentants, ouverts à la conception la plus large du syndicalisme, n'ont pas l'esprit du corporatisme vieillot. Ils savent que le cercle étroit des métiers ne peut résister à la pression de l'étau économique du capitalisme moderne. La nécessité du renforcement du pouvoir de résistance de la classe ouvrière par l'agrégation des industries elle-mêmes est comprise par tous ceux qui se donnent la peine de suivre l'évolution de l'organisation industrielle. Et puis la Fédération des Métaux sait très bien que certains éléments de notre Fédération ont beaucoup plus d'analogie avec certains métiers de la Bijouterie.

Les horlogers du Doubs de notre Fédération sont-ils si éloignés au point de vue métier des horlogers de la Savoie appartenant aux Métaux ?

En votant la fusion avec les Métaux, la Fédération de la Bijouterie montrera son sens pratique et prouvera qu'elle a aussi compris qu'aujourd'hui plus que jamais devaient être resserrés les liens qui unissent tous les travailleurs dans l'action positive et émancipatrice de la Confédération Générale du Travail.

Aussi, pas d'hésitation !

Pour obtenir toujours plus de force nationale et internationale, camarades de la Bijouterie, allons à la Fédération des Métaux.

Arthur DANREZ.

Pas de Rabais !

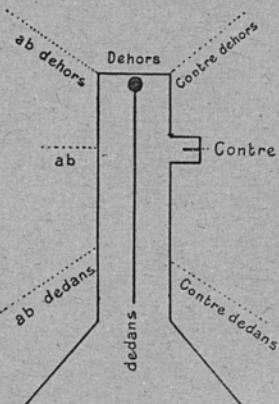
A ceux qui, d'un ton calin, parlent d'une baisse nécessaire sans prendre l'engagement d'assurer du travail pendant la crise, l'organisation répond : Si un rabais ne peut apporter du travail — et cela est incontestable — le rabais est non seulement inutile, mais nuisible.

Aussi le devoir et l'intérêt de tous ceux qui seraient pressentis individuellement est de répondre : Pas de rabais ! Pas de rabais !

Le Coin des Apprentis

(Se reporter aux numéros précédents pour le travail en croix et en huit)

BOUSSOLE DE LA TENAILLE



Dans la figure sont indiquées par leur nom technique, les différentes directions à donner à la coquille avec la pierre, pour la mettre sur le plateau.

Telle qu'elle est représentée, la tenaille est vue en dessous comme on la tient devant soi en y serrant la tige de la coquille, de sorte que les directions indiquées du côté droit se trouveront du côté gauche quand on aura retourné la tenaille pour la mettre sur le plateau.

Les directions de *dehors* et *dedans* ne changent pas de place.

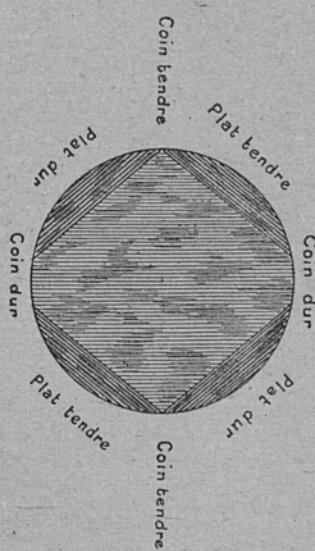
Sauf pour tailler la table ou la culasse, c'est toujours la ceinture qui donne la direction. Si, par exemple, une facette quelconque doit être mise sur le fil de *contre dehors*, on tourne la pierre avec la partie de la ceinture sortant de la soudure dans la direction de *contre dehors*, c'est-à-dire moitié *dehors* et moitié *contre*, soit en tenant la tenaille devant soi, moitié du côté droit et moitié *dehors*, de sorte qu'en retournant la tenaille pour la mettre sur le plateau, la partie de la ceinture sortant de la soudure se trouve moitié du côté gauche et moitié *dehors*.

Comme on pourra le voir dans la figure, il y a donc huit directions différentes formant la boussole de la tenaille, soit : *dehors*, *contre-dehors*, *contre*, *contre-dedans*, *dedans*, *abdedans*, *ab*, *abdehors*.

INDICATIONS DES DIRECTIONS POUR LA TAILLE

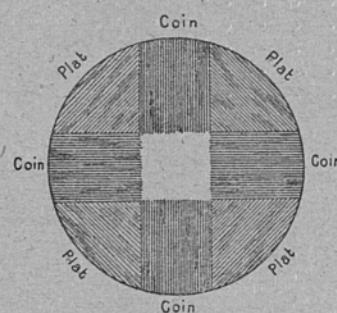
Pour le lapidaire, il existe quatre espèces de pierres, qu'elles soient à l'état brut, brûlées ou clivées.

1^e Deux pointes



Les deux pointes se reconnaissent à une table naïve (non brutée) et généralement aussi une culasse naïve, deux côtés tendres opposés naïfs du côté de la table aussi bien que de celui de la culasse, et deux bouts durs brûtés qui forment deux coins durs (3^e et 4^e coins). Dans leur forme primitive, ces deux bouts sont des points sortants d'où le nom de deux pointes. Depuis que la machine à scier existe, on fait scier ces bouts sortants quand les pierres sont assez grandes pour ne pas perdre, par le brûlage, la valeur de la pierre qui peut en être enlevée par le sciage.

2^e Quatre pointes



Les quatre pointes sont reconnaissables à une table sciée ou bien brûlée et 2 ou 4 plats (faces primitives), naïfs (non brûlées), de même que les pavillons.

3^e Trois-pointes ou Wasjes, formées par le clivage d'une plus grande pierre, sont reconnaissables à une table clivée autour de laquelle le brûleur a fait un chanfrein. Pour le brûleur, ces pierres présentent 3 coins durs, mais pour le lapidaire il y a généralement 2 coins tendres (1^{er} et 3^e) et 2 coins durs (2^e et 4^e).

A cette règle, il y a souvent des exceptions, parce qu'une pierre est quelquefois bousculée (tournée) un peu, pour éliminer par la taille, des impuretés qui resteraient dans la pierre en la prenant d'une façon régulière; l'expérience aidant, on saura bien vite distinguer ces irrégularités.

4^e Les Naats, constituent une catégorie spéciale de pierres à cause de leur construction variable et quelquefois bizarre. Ce sont des pierres composées de 2 ou plusieurs pierres coagulées. L'endroit où les pierres se sont assemblées présente une espèce de ligne nettement tracée; cette ligne ou endroit de jonction est très difficile à tailler et à polir, parce qu'il y a là deux courants contraires dans le fil de la pierre et le lapidaire est obligé de chercher la direction convenable en tournant la pierre après chaque essai infructueux.

Une certaine espèce de ces pierres, connue dans le commerce sous le nom de Macles, est composée de deux pierres plates de la même construction que les trois-pointes, réunies par leur table, de sorte que la couture se présente presque généralement au milieu de la pierre, à peu près à l'endroit même de la ceinture du brillant, ce qui fait qu'on ne rencontre des difficultés pour la faille, que dans le feuilletis (dentelles ou brillantage) du brillant.

DEUX POINTES

Travail en croix

Table: On tourne la pierre par le côté le plus incliné vers *contre*, donc le côté moins incliné (2^e coin tendre) vers *ab*, de sorte que les deux bouts (coins durs) se trouvent *dedans* et *dehors*.

Culasse: exactement comme la table.

1^{er} coin sur la direction de *abdedans*, quelquefois *abdehors*.

2^o coin sur la direction de *abdehors* ou *contre*,

3^o coin sur la direction de *dedans*.

4^o coin sur la direction de *dehors*, contre ou *dedans*.

Les 4 coins de la culasse suivent la même règle, mais quand on aura dû descendre fortement la table, parce qu'il y avait une impureté à éliminer ou que la pierre était trop épaisse, il arrivera que le 3^o coin *dur* devra se mettre sur le fil de *ab* ou bien de *dedans*.

Travail en huit

1^{er} *Plat* ou *Pan* (entre 1^{er} et 4^o coins) *abdehors*.

2^o *Plat* ou *Pan* (opposé) *abdehors* ou *contre-dehors*.

3^o *Plat* ou *Pan* (entre 1^{er} et 4^o coins) *abdedans*.

4^o *Plat* ou *Pan* (opposé) *abdedans* ou *contre-dedans*.

1^{er} *Pavillon* (entre 1^{er} et 4^o coins) *abdehors*.

2^o *Pavillon* (opposé) *abdehors* ou *contre-dehors*.

3^o *Pavillon* (entre 1^{er} et 3^o coins) *abdedans*.

4^o *Pavillon* (opposé) *abdedans* ou *contre-dedans*.

BRILLANTAGE-FEUILLETIS

Côté de la table

1^{er} *sertissage* (1^{er} plat ou pan de la table): les deux étoiles *contredehors*, sinon l'étoile tendre (entre 1^{er} coin et 1^{er} plat) *abdehors*

l'étoile dure (entre 1^{er} plat et 4^o coin) *dedans* les deux facettes tendres (entre 1^{er} coin et 1^{er} plat) *abdehors*

les deux facettes dures (entre 1^{er} plat et 4^o coin) *dedans*, *abdehors* ou *contre*.

2^o *sertissage* (à droite du premier, 3^o plat de *abdedans*),

les deux étoiles *contrededans* sinon l'étoile tendre (entre 1^{er} coin et 3^o plat) *abdedans*

l'étoile dure (entre 3^o plat et 3^o coin) *dehors* les deux facettes tendres (entre 1^{er} coin et 3^o plat) *abdedans*

les deux facettes dures (entre 3^o plat et 3^o coin) *dehors*, *contre* ou *abdedans*.

3^o *sertissage* (à droite du second, 2^o plat)

les deux étoiles *contredehors* ou *abdehors* les deux facettes dures (entre 3^o coin et 2^o plat) *contre* ou *dedans*

les deux facettes tendres (entre 2^o plat et 2^o coin) *contredehors* ou *abdehors*.

4^o *sertissage* (à droite du 3^o *sertissage*, 4^o plat)

les deux étoiles *contrededans* les deux facettes tendres (entre 2^o coin et 4^o plat) *contrededans*

les deux facettes dures (entre 4^o plat et 4^o coin) *contre* ou *dehors*.

BRILLANTAGE — CULASSE

1^{er} *sertissage* (en-dessous du 4^o *sertissage* ou 4^o plat de la table)

les deux facettes tendres (entre 1^{er} coin et 1^{er} pavillon) *abdehors*

les deux facettes dures (entre 1^{er} pavillon et 4^o coin) *abdehors*, *contre* ou *dedans*.

2^o *sertissage* (à droite du 1^{er}, soit 3^o pavillon)

les deux facettes tendres (entre 1^{er} coin et 3^o pavillon) *abdedans*

les deux facettes dures (entre 3^o pavillon et 3^o coin) *abdedans*, *dehors* ou *contre*.

3^o *sertissage* (à droite du 2^o, 2^o pavillon)

les deux facettes dures (entre 2^o pavillon et 3^o coin) *contre* ou *dedans*

les deux facettes tendres (entre 2^o pavillon et 2^o coin) *contredehors*, quelquefois *abdehors*.

4^o *sertissage* (à droite du 3^o, 4^o pavillon)

les deux facettes tendres (entre 2^o coin et 4^o pavillon) *contrededans*

les deux facettes dures (entre 4^o pavillon et 4^o coin) *dehors* ou *contre*.

QUATRE POINTES

Travail en croix

Table et culasse. — On met la pierre avec le bout le plus incliné vers *abdehors*, donc avec le plat (côté) le plus incliné vers *abdedans*, de sorte que le coin le plus incliné se trouve en *ab*; si elle ne marche pas comme cela, il faut essayer les trois autres directions, c'est-à-dire toujours avec un coin *dedans*, tandis que le coin opposé se trouve *dehors*.

Les quatre coins de table ou de culasse marcheront *dehors* ou *dedans* avec le coin le plus incliné vers *contre*.

N.B. — Il arrive que le bruteur, pour cause d'impureté, a dû tourner la pierre et a pris un *deux-pointes* comme *quatre-pointes*. Dans ce cas on rencontrera bien un couple de coins qui marcheront sur la direction de *ab* ou *contre*. Le même cas se présente quelquefois avec des pierres clivées (Kappen).

Travail en huit

Les plats et les pavillons marcheront sur la direction de *contre dehors* ou *contre dedans*, en ayant soin de toujours mettre le coin qui est à côté sur la direction de *dehors* ou *dedans*.

BRILLANTAGE : Table et Culasse

Les étoiles et les petites facettes sont taillées sur la même direction que les *coins*, les *plats* ou les *pavillons*, sur lesquels elles doivent être tracées, c'est-à-dire en plaçant toujours un coin dans la direction de *dehors* ou *dedans*. Par exemple: on a un sertissage à faire et on place le *plat* ou le *pavillon* dans la direction de *contre dehors*, alors le coin qui se trouve à gauche est placé vers *dehors* et l'étoile et les deux petites facettes se trouvant de ce côté marcheront dans cette direction; alors on tourne le coin se trouvant à droite dans la direction de *dedans*, et l'étoile et les deux facettes de ce côté marcheront dans cette direction.

Cependant il arrive que la troisième facette, celle devant mise sur le côté droit du *plat* ou du *pavillon* suivra la direction des deux premières en *contre dehors*.

Il arrive aussi que l'étoile de *contre dehors* marchera *abdedans* et que l'étoile de *contre dedans* marchera *abdehors*.

N. B. — Conformément à la précédente observation dans le travail en croix, quand un *deux-pointes* a été pris comme *quatre-pointes*, les facettes marcheront *ab* ou *contre*, avec le coin ayant marché en *ab* ou *contre*.

(A suivre).

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

L'extrême instabilité des changes a continué à peser courant juillet sur les valeurs diamantifères.

La *De Beers* surtout avait perdu. Cependant sa valeur a repris quelques avantages au cours de la deuxième quinzaine du mois et sa cote se retrouvait à 960 au 24 juillet, pendant que la *Jagersfontein* moins éprouvée se maintenait à 203.

Mais où sont les cotations d'avril?

MM. les actionnaires de la *De Beers* n'en sont point à plaindre pour autant. L'information suivante nous en donne l'assurance:

« La *De Beers* déclare un dividende final de 60 % ou 30 sh., moins la taxe pour le semestre ayant pris fin le 30 juin, ce qui porte le dividende total de l'exercice à 120 % ou 60 sh. par action. Un dividende de 20 % soit 10 sh., moins la taxe, est également déclaré sur l'action de préférence. Ce dernier divi-

dende est soumis à la taxe sud-africaine de 1 sh. 6. Les deux autres sont passibles de l'income-tax anglais de 3 sh. 9 par livre que les actionnaires français peuvent d'ailleurs se faire rembourser en produisant un affidavit.

« Voici les dividendes distribués depuis ces dix dernières années :

	Acompte	Solde	Total
1910-11	10	10	20
1911-12	10	15	25
1912-13	15	20	35
1913-14	15	10	25
1914-15	rien	rien	rien
1915-16	—	—	—
1916-17	—	20	20
1917-18	10	15	25
1918-19	10	30	40
1919-20	30	30	60

*

**

Une nouvelle Compagnie diamantifère est en formation: l'*Emerald Cy* au capital de 500 millions qui exploitera des dépôts de diamants dans le district de OSTMasterburg (Afrique du Sud).

Le marché des diamants a bénéficié d'un repos inquiétant pendant juillet. De rares transactions ont pu être traitées en « taillé ». Les acheteurs américains s'abstiennent, et tout laisse supposer qu'il en sera encore de même courant août, bien que quelques-uns se soient annoncés pour fin juillet.

La situation du Syndicat des bruts reste en pleine force. Aucune possibilité de baisse des prix. Mais le changement reste un facteur important et ses fantaisies écarteront les fabricants qui travaillent sur les stocks et encore avec beaucoup d'hésitation.

La conférence de Spa avait donné des espoirs pour le relèvement de toutes les branches de l'industrie dont le calme a quelques réflexes dans notre situation diamantaire, mais de bien gros nuages se forment à l'horizon politique. Une reprise des affaires est cependant escomptée pour septembre. Se réalisera-t-elle?

Importation des Diamants

Le *Journal Officiel* du 25 juillet publie un décret modifiant celui du 23 avril dernier, prohibant l'entrée en France de certaines marchandises.

Le bruit ayant couru que l'interdiction ne touchait plus les diamants, nous tenons à signaler que le nouveau décret continue à prohiber l'importation des pierres gemmes et pierres scientifiques taillées, à l'exception des pierres pour usage industriel.

Or, les diamants sont compris dans les gemmes taillées.

Il est vrai que des dérogations pourront être accordées.

A. D.

grands centres, sur les différentes façons de rôder, sur l'emploi du boart, etc., etc.

Certaines méthodes appliquées ailleurs sont à retenir, à examiner de près dans l'intérêt de la région.

Le travail à la passe, par équipe, à la semaine, mérite toute l'attention de ceux qui réfléchissent à l'avenir du métier.

L'apprentissage doit être l'objet d'une attention toute particulière. Un règlement général pourrait, sur cette question, intervenir très heureusement. Il est certain que des contrats d'apprentissage engageant apprentis, professeurs et employeurs seraient préférables à la trop grande licence d'aujourd'hui. Un examen professionnel pourrait aussi s'appliquer aux apprentis. Dans le Bulletin d'août, nous publierons les suggestions de l'organisation san-claudienne sur cette question. Mais, disons de suite que pour les faire entrer dans le domaine des réalisations, il est nécessaire d'obtenir le concours des employeurs. Ce concours est possible.

Et un échange de vues est aussi intéressant pour l'amélioration technique de notre profession que pour les différends pouvant survenir dans l'avenir entre employeurs et employés.

A. D.

Une nouvelle rôdeuse

La Maison Emile Dalloz, de Saint-Claude, fait mettre au point une nouvelle rôdeuse qui, dit-on, sera bientôt mise à l'essai.

Souhaitons que cet essai apporte une amélioration au rôlage pratiqué actuellement, dans cette région, pour les meules de polisseurs.

Statistique des Chômeurs

Ci-dessous nous publions une statistique de chômage qui permettra à nos camarades d'établir un parallèle entre le chômage subi par les diamantaires d'Amsterdam et d'Anvers, depuis janvier 1920 :

	CHOMEURS	Amsterdam	Anvers
4 janvier au 10 janvier....	1.914	810	
11 janvier au 17 janvier....	1.916	632	
18 janvier au 24 janvier....	2.043	519	
25 janvier au 31 janvier....	2.111	451	
1 ^{er} février au 7 février....	2.312	358	
8 février au 14 février....	2.560	308	
15 février au 21 février....	3.057	290	
22 février au 28 février....	3.095	297	
29 février au 6 mars.....	3.164	281	
8 mars au 13 mars.....	3.191	402	
14 mars au 20 mars.....	3.099	703	
21 mars au 27 mars.....	3.362	961	
28 mars au 3 avril.....	3.318	1.247	
4 avril au 10 avril.....	4.163	1.526	
11 avril au 17 avril.....	4.022	1.809	
18 avril au 24 avril.....	4.558	1.832	
25 avril au 1 ^{er} mai.....	4.838	1.769	
2 mai au 8 mai.....	6.403	2.046	
9 mai au 15 mai.....	6.250	1.930	
16 mai au 22 mai.....	7.020	2.249	
23 mai au 29 mai.....	6.842	3.387	
30 mai au 5 juin.....	7.114	3.906	
6 juin au 12 juin.....	6.728	6.635	
13 juin au 19 juin.....	7.103	7.363	
20 juin au 26 juin.....	6.752	7.527	
28 juin au 8 juillet.....	6.991	7.100	
4 juillet au 10 juillet.....	6.337		

Nous n'avons pas encore la statistique de juillet, mais la situation ne s'étant pas améliorée, chacun pourra juger des difficultés qu'ont eues à surmonter les organisations d'Amsterdam et d'Anvers dans la résistance aux assauts des Chambres Patronales des deux centres.

A PROPOS DE DEUX ENTREVUES

Les deux entrevues qui, courant juillet, ont eu lieu entre les organisations patronale et ouvrière de Saint-Claude, marquent un premier pas dans l'instauration de rapports utiles entre les représentants des employeurs et des employés. Ces rapports devront se continuer dans l'intérêt commun, car il n'est pas que des questions d'horaire du temps de travail ou de tarif à étudier dans une industrie.

Déjà, au cours de la première entrevue, une discussion générale s'est engagée sur les méthodes de travail appliquées dans les

Pourquoi changer ?

Nos camarades des centres du Jura et de l'Ain ont décidé de proposer au prochain Congrès de la Fédération de la Bijouterie l'adhésion de nos syndicats à la Fédération des Métaux.

Cette décision provient-elle de raisons multiples graves ? Je ne le crois pas.

La raison, la seule qui vaille à mes yeux, est la situation déplorable dans laquelle se trouve notre Fédération nationale.

Cela ne marche pas comme il le faudrait. Le cacher serait mentir.

Mais à quoi cela tient-il ? Et lâcher la Bijouterie pour aller aux Métaux serait-ce le remède qui mettrait tout en place ?

Exammons ces deux points et nous nous rendrons compte qu'il est une meilleure solution à faire intervenir au Congrès fédéral.

La situation présente est faite de ce que la guerre a trop disséminé nos efforts de re-crément.

Notre Fédération qui, en 1914, commençait à prendre de l'essor, n'était qu'en formation réelle, se trouva désesparée au début des hostilités.

La caisse était faible quand, après deux ans de débâcle, le secrétaire fédéral aurait pu reprendre le travail d'organisation ; aussi au lieu de rester à son poste, fut-il obligé de prendre l'outil pour gagner sa vie. La propagande ne put être reprise comme il l'aurait fallu.

Depuis, le secrétaire tient une fonction à l'Union des Syndicats de la Seine, fonction qui l'accapare tout entier, si bien qu'il ne peut donner que peu de temps à notre Fédération.

Voilà la situation.

Aller aux Métaux serait, selon moi, montrer une incapacité de notre part à faire quoi que ce soit de réaliste. Nous serions comparables au marinier qui, au lieu d'aveugler la voie d'eau qui se serait produite dans sa péniche, laisserait couler celle-ci en allant se réfugier dans le bateau avoisinant.

Nous devons avoir une fierté plus grande.

Doit-on compter seulement sur les efforts que les autres accomplissent pour se tirer d'affaire ? Nous ne sommes pas, il me semble, partisans du moindre effort constructif ?

Pensez-vous que nous puissions faire une section à part dans la Fédération des Métaux, ayant à notre disposition un secrétaire spécial ?

Alors nous n'irions que de mal en pis, car nous n'aurions plus notre autonomie dans les mouvements et serions obligés de suivre toutes les décisions des Métaux. Ce serait un cataclysme.

Pourquoi donc ne ferions-nous pas les efforts nécessaires pour avoir notre secrétaire fédéral et pour fortifier la caisse de grève, ce que la cotisation désuète actuelle ne nous permet pas.

Quand nous consentirons cet effort, il nous sera facile d'exiger un travail suivi et fécond du secrétaire fédéral. Hors là, nous n'aurons pas encore le droit de récriminer trop fort.

Je crois fermement que nos camarades de l'Ain et du Jura seront de cet avis et que c'est pour arriver à cette fin qu'ils ont formulé leur proposition.... exagérée.

Il faut que la Fédération marche et elle marchera si nous le voulons.

Restons résolus dans cette idée et nous jugerons heureusement des résultats avant six mois.

E. LE GUERY.

Lisez « LA BATAILLE »

67, Quai Valmy, PARIS

LE BOORT

Le cours du boort, fixé par le Syndicat de Londres et vendu à Amsterdam chez le représentant de Londres (firme H. A. Keyser, Sarphatistraat, 21) et (au bureau de boort de l'organisation, 9, Fransche Laan), est à florins 12.50 le carat.

C'est à ce prix que les organisations et les patrons peuvent s'en procurer. C'est à ce même prix qu'est vendue la poudre de diamant complètement pure récupérée de la poudre noire qui s'échappe des meules.

Ci-dessous les cours d'Amsterdam :

	Florins	Francs
Boort	le carat	12 50 ou 53 25
Débris de cliveurs.	—	10 — 42 60
Eclats.....	—	5 " — 21 30
Poudre pure de brillants	—	5 " — 21 30

Les prix en francs correspondent au cours du change du 22 juillet, alors que le florin valait 4 fr. 26.

ATTENTION !

Le chômage atteint chaque jour de nouveaux camarades.

Certains croient l'éviter en employant une partie de leurs économies — quelquefois toutes leurs économies — à l'achat de quelques carats de marchandises pour.... s'occuper durant la crise.

J'ai toujours dit que les « bricoliers » faisaient du tort à l'industrie et à l'ensemble de la corporation. Mais aujourd'hui, en pleine crise, plus que jamais je m'élève contre les « bricoliers » et, en leur criant : casse cou ! je les mets en garde contre eux-mêmes.

Attention ! A nouveau quelques camarades vont se laisser prendre au mirage trompeur du marchandage !

Les quelques pierres qu'ils vont acheter, que quelques-uns ont déjà achetées, vont engloutir leurs économies sans aucun avantage.

Ils vont travailler leurs marchandises pendant la crise pour... les vendre... un jour... sans avoir la certitude de récupérer dessus le produit de leur travail.

C'est l'histoire de tous les chômeurs qui recommence.

Camarades, croyez-moi, avant d'acheter, renseignez-vous auprès de ceux qui se sont fait rouler avant vous.... et vous évitez de commettre une gaffe.

A. D.

LA CRISE

Elle bat son plein la crise, chacun le sait, et revêtira tout caractère d'acuité d'ici peu, sans doute.

Mais, peut-on s'étonner de cette mauvaise situation de notre métier ?

Jamais une période aussi longue de travail continu ne s'est produite dans l'histoire diamantaire.

Il fallait s'attendre qu'après cinq années de production intense une crise sévirait.

Mais, nous dira-t-on, elle nous a surpris quand même, nous ne l'attendions pas de sitôt.

D'accord ! Personne ne s'attendait que le change baissât si brusquement, mais il ne faut pas néanmoins s'en étonner.

Donc la situation présente existe, qui nous frappe assez durement. Il ne faut en rien désespérer cependant, car la crise ne peut perdurer indéfiniment.

Il nous faut essayer de la raccourcir si cela est possible. Voyons comment nous pourrons peut-être y arriver.

Examinons d'abord le côté commercial.

Les négociants n'ont guère acheté de marchandises, brutes ou à retailler, au prix fort de la livre sterling. Ils les ont achetées à un prix moyen de 45 à 55 francs la livre. Cela doit nous indiquer que le prix du diamant taillé n'aura pas à être diminué.

Il convient donc de ne pas déprécier ces marchandises pour être prêts au moment où les acheteurs américains — que l'on prévoit pour septembre — redemanderont de la matière manufacturée.

Les commerçants sérieux ne veulent pas lâcher leur marchandise actuellement avec la moindre perte. Nous devons les aider à conserver les prix en ne dépréciant pas leur matière par un avilissement de notre main-d'œuvre ; luttons contre les diminutions.

C'est à ce prix que la confiance restera dans le domaine commercial et fera que des négociants n'hésiteront pas à acheter des matières brutes pour être prêts à la reprise.

Plus nos prix de main-d'œuvre seront maintenus, plus nous courrons la chance d'écourter la crise.

Les patrons sérieux devront réfléchir à ces considérations logiques et abandonneront toutes velléités de réduire les salaires. S'ils agissent autrement, ils défavoriseront notre industrie.

E. LE GUERY.

LE CONGRÈS DE LONDRES

Le Congrès International de l'A. U. D. est renvoyé au 23 août.

A ce sujet, quelques explications sont nécessaires.

Fixé d'abord au 12 juillet, le Congrès fut renvoyé au 2 août sur la demande d'Amsterdam, qui demandait aussi qu'il ait lieu dans cette dernière ville. Londres fut maintenu par les membres français et belges du Bureau International, qui trouvaient que les raisons ayant fait choisir l'Angleterre de préférence à Saint-Claude pour la tenue du cinquième Congrès de l'A. U. D. subsistaient entièrement.

Mais les difficultés très grandes rencontrées en Hollande dans les demandes engagées avec le gouvernement néerlandais et la Municipalité d'Amsterdam, pour l'obtention de nouveaux secours en faveur des chômeurs, amenèrent les représentants de l'A. N. D. à réclamer impérieusement la tenue du congrès à Amsterdam.

Devant la résistance d'Anvers, Amsterdam consentit alors le maintien du Congrès à Londres, à la condition formelle qu'il soit renvoyé au 23 août. En cas de non acceptation, aucun délégué hollandais ne pouvant se déplacer pour le début d'août, Amsterdam déclarait ne pouvoir assister au Congrès.

En face de cette alternative et dans l'impossibilité de réunir un Congrès susceptible de produire un résultat appréciable si Amsterdam s'abstenaît, Anvers accepta le renvoi.

Les instructions envoyées à tous les délégués français et suisses ne serviront donc que pour le 23 août. D'ailleurs, une nouvelle circulaire sera envoyée pour préciser le jour du rendez-vous fixé à Paris. Mais ce dont tous les délégués doivent de suite tenir compte, c'est que les passeports devront être à nouveau visés pour l'obtention d'une prolongation du temps de séjour en Angleterre.

A. D.

PENSÉES LIBRES

La femme est mineure pour ses droits, majeure pour ses fautes.

BEAUMARCHAIS.

Avis important

La Commission de contrôle de l'« Union Franco-Suisse des Ouvriers Diamantaires » va être convoquée incessamment.

En conséquence, les trésoriers des syndicats locaux, qui n'ont pas encore envoyé le montant des cotisations du premier semestre 1920, sont invités à le faire de suite.

Il devra en être fait de même pour les cotisations dues à l'« Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires ».

Il est rappelé que, suivant les statuts de l'U. F. S. O. D., seuls les chômeurs et les malades sont exonérés de la cotisation. Celle-ci doit donc être payée pour tous les autres membres, même pour ceux qui, dans certains syndicats, ne paient plus de cotisation à leur organisation locale après 50 ans d'âge.

Quant aux cotisations à l'A. U. D., elles se paient pour tous les membres — malades et chômeurs compris — appartenant aux syndicats, au début de chaque trimestre.

A. D.

Dans les Centres

GENÈVE (16 juillet 1920). — Six ateliers diamantaires : Coopérative, Association patronale, Graf, Vernain-Muller, Epely, Nicoud.

Coopérative : 26 ouvriers et ouvrières dont 15 chômeurs. Prix du boott : 27 francs.

Association Patronale : 3 ouvriers occupés depuis trois semaines. Ce personnel a déjà chômé environ trois mois cette année. Prix du boott : 22 francs.

Atelier Graf : 3 ouvriers occupés. Prix du boott : 28 francs.

Atelier Vernain-Muller : 19 ouvriers et ouvrières occupés. Prix du boott : 23 francs.

Atelier Epely : 6 ouvriers et ouvrières occupés. Prix du boott : 22 fr. 50.

Tarification syndicale de Genève respectée par tous les patrons.

L'organisation ouvrière intervient en ce moment auprès des employeurs pour qu'ils cessent de faire payer la place conformément à la loi suisse sur les fabriques.

PARIS (16 juillet). — 60 chômeurs sur 240 ouvriers. Les patrons proposent un rabais de 10 %. La discussion est ouverte entre les deux organisations, mais le Syndicat ouvrier est contre toute baisse des salaires.

L'ajournement du Congrès de Londres, décidé sur la demande d'Amsterdam, a provoqué le vote d'une protestation du Syndicat de Paris transmise à Amsterdam et au secrétaire de l'A. U. D. à Anvers.

NEMOURS (17 juillet). — Chômage partiel à la Coopérative. On s'attend à un arrêt complet. Semaine de 32 heures (4 jours par semaine) appliquée chez Driat — sauf à l'Ecole professionnelle où 4 moniteurs et 20 mutiles à rééduquer travaillent normalement.

Très mauvais travail chez Driat. Quelques ouvriers vont quitter le métier en attendant la reprise.

Le Syndicat de Nemours est contre toute baisse de tarif. Les camarades déclarent vouloir conserver la tarification acquise.

DIVONNE (19 juillet). — La coopérative est fermée depuis les premiers jours de juillet : 20 chômeurs qui ont trouvé divers emplois au Casino et aux Bains.

Quelques ouvriers taillent encore des marchandises très mauvaises chez Regard, Laventure et Monneret.

Le camarade Danrez a été chargé de représenter Divonne au Congrès International.

TANINGES (15 juillet). — Situation en-

core normale chez Groslézat. A la Coopérative 12 camarades seulement ont encore du travail pour courant juillet.

THOIRY (15 juillet). — A la Coopérative le travail est taxé depuis deux mois et les débruteurs chôment depuis fin juin. Chez Genolin, 2 chômeurs et 4 ouvriers travaillant la toute petite pierre. Chez Masson (successeur de Noyer), 7 chômeurs. Un autre ouvrier est occupé à tailler quelques carats de brut lui appartenant.

GEX (9 juillet). — Arrêt total depuis les premiers jours du mois chez Saint-Oyant.

FELLETIN (22 juillet). — Arrêt total à la Coopérative, qui espère cependant recevoir quelques marchandises.

Le chômage est presque complet sur la place. Une dizaine d'ouvriers sont encore occupés chez Vennat et chez Joulot, mais sans assurance de continuer une fois le travail en mains terminé.

A Felletin, le Syndicat déclare : Plutôt le chômage général que la baisse des tarifs.

BOURG (8 juillet). — Semaine de 32 heures appliquée à l'atelier Deset. Il est question d'une fermeture de l'usine Terrier pour une période déterminée.

SAINT-CLAUDE. — Pour les cheminots révoqués (suite). — Coopérative « Adamas », 300 fr. ; atelier Emile Dalloz, 18 fr. 50 ; atelier Langon, 15 fr. ; atelier Duraffour, 2 fr. ; atelier Brimeur, 5 fr. ; atelier Lesne, 5 fr. 50 ; atelier Buffard, 23 fr. ; atelier Cottet-Emard, 11 fr. ; atelier Alfred Dalloz, 3 fr. ; atelier patronal des Moulins, 8 fr. ; Coopérative Les Moulins, 11 fr. ; atelier Vuillet (Plan-du-Moulin, 7 fr. ; atelier Roche, 6 fr. ; atelier Benoit-Besson, 6 fr. ; atelier Waille, 6 fr. ; atelier Juhant-Saintoyant, 2 fr. ; section de Foncine, 7 fr. ; section de Bourg, 19 fr. ; section de Lyon, 63 fr. ; section de Vaux, 6 fr. ; section de Nice, (atelier Gresser) 30 fr., (atelier Gauvin), 40 fr. ; section de Clairvaux (atelier Gauche) 8 fr., (atelier Bandierier) 5 fr., (atelier Rigoulet) 5 fr. ; section de l'Essard, 38 fr. ; section d'Avignon : liste Mollet Charles 15 fr., liste Mollet Eugène 5 fr. ; section de Morez : liste Friaglia Marie-Louise 20 fr., liste Morel-Jean Juliette 7 fr. ; isolés : Dalloz Ernest, 5 fr. ; Fournier Eugène, 2 fr. ; Perrier Lucine, 2 fr. ; Guillot, 5 fr. ; Chapel, 3 fr. ; Duparchy Alice, 5 fr.

Listes précédentes : 3.057 fr. — Ensemble : 3.776 fr.

La Situation. — Deux entrevues ont eu lieu courant juillet entre les représentants du Syndicat Patronal, les employeurs non syndiqués et les représentants du Syndicat ouvrier (section des ateliers patronaux et section des coopérateurs).

Au cours de ces entrevues, la situation du métier a été examinée. De la discussion, il ressort que tout le monde est d'accord pour reconnaître la nécessité de la limitation de la production en ce moment. Pourtant des divergences se sont affirmées sur les méthodes à employer pour cette réduction. Cela tient à ce que les intérêts ne sont pas identiques entre les coopératives et les patrons d'une part et entre les patrons faisant travailler leurs propres marchandises et les employeurs qui ne sont que des sous-traitants d'autre part.

Le Syndicat Ouvrier préférera à la limitation de la production par la semaine de 32 heures, la limitation par la taxation dans chaque maison, répartissant équitablement le travail entre tous les ouvriers. A défaut de la taxation, le Syndicat Ouvrier suggérera l'idée de la fermeture des ateliers pendant huit ou dix jours par mois.

Les coopératives s'affirment pour la taxation du travail suivant la quantité du travail en mains et les exigences des négociants.

Les sous-traitants, eux, étaient pour la fermeture des ateliers pendant un ou deux mois.

Les représentants du Syndicat Patronal, dont les membres font travailler en totalité ou en partie des bruts leur appartenant, reconnaissent la taxation du travail comme une méthode équitable, mais déclareront son application difficile et ne permettant pas de favoriser les bons professionnels à encourager en ce moment dans l'intérêt de la bonne production. Ils se montreront aussi adversaires de la fermeture des ateliers par crainte de la désorganisation des ateliers. La méthode de la fermeture les lundi et samedi de chaque semaine a été choisie par eux pour éviter que certains ouvriers cherchent à s'occuper ailleurs et de façon à en conserver le plus grand nombre dans l'industrie diamantaire.

L'entente ne put donc se faire sur un mode unique de réduction de la production.

La situation présente est la suivante :

Semaine de 32 heures par la fermeture des ateliers le lundi et le samedi chez les patrons syndiqués, c'est-à-dire dans les maisons patronales les plus importantes.

Taxation non définie du travail aux « artisans » employés par les dits patrons.

Travail encore libre mais peu abondant chez certains sous-traitants.

Les mutilés rééduqués chez M. Emile Dalloz travaillent 48 heures.

Un certain nombre d'ouvriers déjà ont quitté momentanément le métier et se sont embauchés dans d'autres corporations.

Le chômage sévit intensément chez les débruteurs.

Le travail n'a pas encore été taxé aux polisseurs des coopératives, mais il est plus que probable que la taxation partira du mois d'août.

Tarification. — Aucun changement dans la tarification. Le désir oral d'un rabais exprimé par certains patrons n'a pas été pris en considération par l'organisation ouvrière.

LONDRES. — Une lettre de Londres, datée du 19 juillet, apporte les renseignements suivants sur la situation en Angleterre :

Le travail aux pièces est complètement aboli chez les polisseurs dont les salaires vont de 6 à 11 livres-sterling par semaine.

(Le cours du change de la livre sterling varie depuis quelque temps entre 46 et 50 fr.).

Le Syndicat de Londres comprend 120 adhérents avec une encaisse de 727 livres sterling.

Le travail d'organisation a été commencé à la Maison Oppenheimer. Sur les 750 membres du personnel, 85 % déjà sont organisés.

Les ouvriers de Birmingham restent à organiser.

AMSTERDAM. — La situation est toujours terrible pour l'organisation et pour les milliers de chômeurs. Le rabais consenti sur l'indemnité de vie chère n'a pas solutionné le problème... et la crise de chômage sévit avec autant d'intensité.

Les pourparlers continuent pour l'obtention de secours du gouvernement et de la municipalité.

ANVERS. — Après une résistance de quelques semaines l'A. D. B. a du faire une concession et consentir un rabais de 15 %. Cependant, pas plus à Anvers qu'à Amsterdam la situation du chômage n'en est trouvée améliorée.

Poilus, on vous a promis la part du combattant. Et vous avez la vie chère, les impôts nouveaux et le droit de travailler si vous trouvez un patron.



LE GÉRANT,
Arthur DANREZ.